

**Conseil d'administration
Lundi 21 mars 2022
Biscarrosse
Déroulé et document de travail**

Etaient présents

1. Madame Hélène LARREZET
2. Madame Ascension PONCHET
3. Madame Françoise DOUSTE
4. Madame Marie Françoise NADAU
5. Monsieur Bernard COMET
6. Madame Céline SEGAUT
7. Madame Christine MIRIEU DE LABARRE
8. Monsieur Loïc MAGUIRE
9. Madame Sabrina DANIEL-CALONNE
10. Madame Laure PINCE
11. Monsieur Alain RAMAZEILLES
12. Madame Sandrine THOMAS
13. Madame Anne Laure BEZIAT
14. Madame Sylvie POUMEYRAU VEYRIER
15. Monsieur Christian EMIN
16. Monsieur Laurent PITOUS
17. Monsieur Frédéric PETITTEVILLE
18. Monsieur Viky VOLTINE
19. Madame Fabienne CAUCHOIS
20. Monsieur Joseph CHARPENTIER
21. Madame Nicole MOREAU

Etaient excusés

1. Monsieur Philippe PASCUTTO (pouvoir à Madame PINCE)
2. Madame Nathalie RIGAL (pouvoir à Madame LARREZET),
3. Madame Nathalie LARRUE-SOUBAIGNE (pouvoir à Madame DOUSTE)
4. Monsieur Maurice ETIENNE (pouvoir à Monsieur VOLTINE)
5. Monsieur Karl BOSSCHAERTS (pouvoir à Monsieur EMIN)

(1) Présents	(2) Excusés	(3) Pouvoirs
21	7	5
(1) + (3) = 26 <i>Quorum atteint</i>		

Ordre du jour :

- 1) Point à date plan d'actions
- 2) Repenser lieux d'accueil
 - 2.1 / projet et financement
 - 2.2 / Demande de subvention
- 3) Questions diverses
 - 3.1 / Partenariats
 - 3.2 / Modification composition CA
 - 3.3 / Temps forts partenaires
 - 3.4 / Prochain CA et AG

1) Point à date plan d'actions 2022

A partir d'une vidéoprotection, il a été porté à la connaissance des administrateurs un point à date sur le plan d'actions 2022 en cours.

A l'issue de la présentation, il a été proposé de caler les points de mesure pour les actions suivantes

Action	Point de mesure
Diffusion du magazine de séjour 2022	Edité en 37 000 exemplaires, dont 12 000 distribués dans les boîtes aux lettres du territoire des Grands Lacs, il conviendra de mener une analyse, à partir d'un sondage, auprès des destinataires ciblés par les boîtes aux lettres : intérêt, usage, profil des destinataires finaux...etc.
Mise en œuvre des éditions 2023	L'OT vient d'engager à une consultation d'ensemble pour ses éditions 2023 auprès d'agences de communication et d'imprimeurs. Il ressort des premiers retours des entreprises consultées que les filières d'approvisionnement du papier sont d'ores et déjà extrêmement tendues. Cette situation va engendrer des surcoûts matière. Il conviendra après réception des offres et leurs analyses d'intégrer ce paramètre afin de reconsidérer et repositionner nos choix éditoriaux

Le document vidéoprojeté présentant le plan d'actions 2022 à date est annexé au présent relevé de décisions.

2) Repenser lieux d'accueil

2.1 / projet et financement

Comme évoqué lors du dernier Conseil d'administration du 13 décembre 2021, l'équipe de l'office de tourisme a travaillé le projet d'ensemble qu'il convenait de présenter aux administrateurs.

Les administrateurs ont été invités à prendre connaissance des éléments à partir de la note dédiée intitulée « *Repositionner et repenser nos lieux d'accueils - Projet et financement - Note de présentation* ». **Cette note est annexée au présent relevé de décisions.**

Concernant la partie 5 de la note concernant le financement du projet prévoyant de flécher la majeure partie du résultat excédentaire de l'exercice comptable 2021, il a été demandé si un recours à l'emprunt pouvait être envisageable.

Il a été répondu que c'était une possibilité mais qu'au regard du montant des fonds propres disponibles au bilan, après provision, atteignant déjà le seuil maximum fixé par convention avec la Communauté de Communes des Grands Lacs, financer le projet à travers cette provision dédiée semblait le plus opportun.

Il a été précisé aux administrateurs que le projet d'ensemble et le montage financier ont été travaillés avec notre expert-comptable et notre commissaire aux comptes. Ce dernier a porté à la connaissance de l'office de tourisme la préconisation suivante concernant le financement du projet :

Faire statuer le Conseil d'administration de l'office de tourisme et la Communauté de Communes des Grands Lacs concernant le fléchage de la provision prévue pour financer le projet

Cette démarche permet de valider le fait qu'une partie de la subvention 2021 reçue est liée à une opération spécifique non réalisée à date de clôture et justifie ainsi la possibilité « technique / comptable » de comptabiliser un fonds dédié à date de clôture.

Pour la Communauté de Communes :

Cette préconisation a été portée à la connaissance des services qui vont confirmer la prise en compte du fléchage à travers une attestation.

Pour l'office de tourisme, il a été proposé de délibérer :

Délibération adoptée :

*« Sur la base des éléments présentés et des échanges durant la réunion, et prise en compte de l'avis du Bureau réuni le 09 mars 2022, le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme Bisca Grands Lacs, réuni le lundi 21 mars 2022, **acte à l'unanimité** le fléchage de la provision de 120 395 € issue de la subvention de fonctionnement allouée pour 2021 à l'action "Repenser les locaux. »*

2.2 / Demande de subvention

Il a été précisé aux administrateurs que la réalisation du projet, telle que travaillée, s'inscrivait dans le cadre du dispositif NOTT (année de transition 2022) et offrait la possibilité à l'office de tourisme de solliciter des aides sur le volet étude selon l'estimation suivante :

Dépense prévisionnelle :

Etude positionnement Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO)
(cf cahier des charges) : 12 000 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Région Nouvelle Aquitaine (40%) : 4 800 € HT
Département Landes (40%) : 4 800 € HT
Maitre d'ouvrage (OT) (20%) : 2 400 € HT

Il a été proposé aux administrateurs de délibérer sur ce point :

Délibération adoptée

« Le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme Bisca Grands Lacs, réuni le lundi 21 mars 2022, après avoir pris connaissance de la possibilité d'aides sur le volet étude AMO lié au projet Repositionner et repenser nos lieux d'accueils **autorise à l'unanimité** :

- Madame la Présidente à solliciter des aides auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département des Landes.

- Madame la Présidente et le Directeur à signer les documents contractuels qui en découlent

3) Questions diverses

3.1 / Partenariats

Il a été rappelé les éléments suivants :

En 2017, pour sa première année d'exercice, l'Office de Tourisme des Grands Lacs a adopté lors du CA du 13 juin les règles et principes des prestations et services à proposer à ses partenaires. Parmi les 20 principes actés, le suivant a été adopté :

> *Ouvrons-nous les services aux professionnels extérieurs du territoire des Grands Lacs ? Si oui, uniquement sur de la régie publicitaire ou sur les adhésions également ? Avec un tarif différent ?*

Réponse : oui, les services proposés sont ouverts aux professionnels extérieurs au territoire des Grands Lacs :

- à condition que la prestation proposée par le professionnel ne vienne pas en concurrence d'adhérents du territoire.
- avec l'application d'un tarif supérieur de 25%.|

Il a été précisé qu'à l'usage, et notamment avec la reprise de nouveau marketing de services (incluant un volet billetterie inexistant en 2017) la règle concurrentielle évoquée représente un frein dans le déploiement de prestations et services vécus par les clientèles, plus précisément sur les activités de loisirs.

Il a été proposé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur la révision de cette règle.

De manière générale, les administrateurs ont reconnu l'intérêt d'adapter notre offre territoriale « vécue par le client » et de tester ces opportunités.

Après échanges et recueil des avis, il a été pris la décision suivante :

→ Les services proposés par l'office de tourisme sont ouverts aux professionnels extérieurs au territoire des Grands Lacs :

- même si l'activité promue est proposée par un professionnel du territoire des Grands Lacs.
- avec l'application d'un tarif supérieur de 25%

→ Cette modification de règle fera l'objet d'une analyse et d'une mesure sur une année (à date, mars 2023) afin de mener une évaluation qui permettra aux administrateurs de réévaluer le sujet.

3.2 / Modification composition CA

Changement de représentant dans le collège Elus → Délégués communautaires

Il a été porté à la connaissance des administrateurs le changement suivant au sein du Conseil d'administration :

Délégués communautaires au CA		
	Au 28 septembre 2020	Au 09 mars 2022
Titulaire	Mme Marie Françoise NADAU	Mme Marie Françoise NADAU
Suppléant	Mme Nathalie CHAUSSIS	M. Eric SOULES

Il a été proposé de coopter ce changement qui sera entériné lors de la prochaine Assemblée Générale.

3.3 / Temps forts partenaires

Il a été porté à la connaissance des administrateurs que dans le cadre du calendrier annuel d'animation de son réseau, notre Office de tourisme organise le mercredi 06 avril une matinée de rencontre avec ses partenaires aux arènes de Parentis en Born.

- La première partie de la matinée sera consacrée à un échange de documentation entre les partenaires et à la distribution de nos éditions 2022 et celles de nos destinations voisines présentes.
- la seconde partie, qui débutera à 11h00, sera consacrée à la présentation de Bienvenue ici !, solution ingénieuse de professionnalisation des employeurs et salariés mobilisés au sein des entreprises touristiques et collectivités du territoire.

A retenir : Foire aux dépliantes le mercredi 06 avril 2022 aux arènes de Parentis en Born.

- Piste des arènes (09h00 – 11h00) :

* Accueil café et présentation des arènes

* “Speed meeting”

- Salle de réunion 1er étage (11h00-11h45) :

* Présentation de “Bienvenue ici ! », une solution ingénieuse pour bien connaître son territoire.”

3.4 / Prochain CA et AG

Il a été précisé et rappelé que conformément à notre planning annuel, le prochain CA et l’AG ordinaire se tiendront le **mardi 17 mai 2022** au Slow Village à Biscarrosse (CA de 14h00 à 15h30, AG de 16h00 à 17h30).

L’ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h20.

Fait à Biscarrosse, le 22 mars 2022.

La Présidente
Hélène LARREZET

La Secrétaire
Françoise DOUSTE



